
26 juin 2026

[Liquidation de SOLIHA Ardèche, un signal d'alerte pour les politiques de l'habitat](#)

À la suite de la décision du Tribunal judiciaire de Privas, en date du 19 juin 2026, prononçant la liquidation judiciaire de l'association SOLIHA Ardèche, la Fédération SOLIHA tient à exprimer son soutien aux salariés, aux administrateurs bénévoles et à l'ensemble des partenaires qui se sont mobilisés ces derniers mois pour tenter de préserver l'activité de l'association.

Une décision qui résulte d'une conjonction de fragilités

Malgré les efforts importants engagés localement pour redresser la situation, **la liquidation du premier acteur associatif départemental de l'habitat privé à vocation sociale** n'a pu être évitée. Elle résulte de la combinaison de fragilités structurelles et de facteurs conjoncturels qui ont progressivement compromis l'équilibre économique de l'association.

Comme de nombreuses structures associatives investies dans les politiques publiques de l'habitat, SOLIHA Ardèche a été confrontée à plusieurs évolutions simultanées : des activités dont les modalités de financement n'ont pas toujours permis de couvrir pleinement les coûts engagés, l'instabilité des dispositifs publics qui doivent pourtant engager durablement des moyens humains et organisationnels, l'ouverture à la concurrence de certaines missions d'accompagnement, le recul de plusieurs financements locaux, ainsi qu'une baisse des commandes et de la confiance des ménages dans un contexte économique dégradé. La mobilisation exceptionnelle de l'association dans le cadre de l'intermédiation locative en faveur des ménages ukrainiens, engagée pour répondre rapidement à un besoin d'urgence publique, a également pesé sur ses capacités financières.

Une situation qui interpelle sur les conditions de mise en œuvre des politiques publiques

Au-delà de la situation particulière de SOLIHA Ardèche, cette liquidation met en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les associations chargées de

mettre en œuvre, pour le compte de l'État et des collectivités, des politiques de rénovation de l'habitat, d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, de lutte contre la précarité énergétique ou encore d'accès au logement.

Ces missions d'intérêt général nécessitent des financements pérennes, un cadre d'intervention stable et des partenariats durables. Les fluctuations des politiques publiques, la réduction des commandes ou l'instabilité des financements fragilisent des structures dont l'action s'inscrit dans la durée.

La situation de SOLIHA Ardèche invite ainsi à une réflexion collective sur les conditions de pérennité de cette ingénierie territoriale indispensable à la réussite des politiques de l'habitat.

Le Mouvement SOLIHA mobilisé pour assurer la continuité des accompagnements

Face à cette situation exceptionnelle, le Mouvement SOLIHA est mobilisé aux côtés de SOLIHA Ardèche. La Fédération, l'Union régionale SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes et les associations voisines, travaillent de manière coordonnée pour organiser la poursuite des missions sur le territoire. La priorité pour le Mouvement SOLIHA est d'assurer l'accompagnement des ménages dont les projets sont déjà engagés, grâce à l'appui de financeurs et des acteurs locaux.

Au-delà des situations en cours, SOLIHA continuera son action d'intérêt général en Ardèche, auprès de ses habitants, de ses collectivités locales ou de l'Etat et des autres acteurs publics, pour lutter contre mal-logement, améliorer l'habitat et favoriser l'accès et le maintien des plus modestes dans un logement abordable, économe en énergie et adapté.

Un message de solidarité et de responsabilité

La Fédération SOLIHA adresse enfin un message de reconnaissance aux salariés, aux administrateurs bénévoles et à l'ensemble des partenaires de SOLIHA Ardèche. Leur engagement au service des habitants, souvent dans des conditions difficiles ces derniers mois, mérite d'être salué.

Le Mouvement SOLIHA assume pleinement sa responsabilité collective en accompagnant cette transition et en se mobilisant pour préserver, autant que possible, la continuité des missions d'intérêt général. Cette situation rappelle enfin la nécessité de consolider durablement les modèles économiques des acteurs associatifs qui contribuent, chaque jour, à la mise en œuvre des politiques publiques de l'habitat au plus près des territoires.